

02 AVR. 2015

PREFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Bretagne

Rennes, le

13 MARS 2015

Service Climat Énergie Aménagement Logement
N°. 2015-129

Diffusé sur site Actualités
Bulletin / 86

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Dans le cadre du programme régional santé environnement (PRSE), le Préfet de Région, le Président du Conseil Régional et le Directeur de l'Agence Régionale de Santé ont défini un programme d'actions visant à répondre aux enjeux de préservation de la santé environnementale ainsi qu'aux préoccupations de la population bretonne.

Parmi ces actions a été identifiée la nécessité d'élaborer un outil, à destination des particuliers, d'aide à la bonne connaissance de son logement. En effet, connaître son logement et l'entretenir régulièrement c'est améliorer son confort, faire des économies d'énergie, sécuriser le fonctionnement de ses équipements, améliorer la qualité de l'air intérieur tout en préservant son patrimoine.

C'est pourquoi dans le cadre du PRSE, la DREAL Bretagne et le Cerema ont élaboré, avec la participation de partenaires du domaine de la construction, de l'habitat, de la santé et de l'environnement, un carnet de santé de l'habitat. Par la sensibilisation et l'information du particulier aux comportements éco-citoyens, ce document s'inscrit également pleinement dans les actions de la transition énergétique.

Ce carnet s'adresse à l'ensemble des occupants d'un logement (propriétaires ou locataires). Il a pour objectif d'accompagner le particulier dans l'entretien de son logement, de l'informer sur les obligations réglementaires, de l'aider à établir un suivi de l'historique des travaux, de l'inciter à contrôler ses consommations et de l'inviter à planifier l'entretien de son habitat.

Le carnet de santé de l'habitat a donc vocation à être diffusé à l'ensemble de vos administrés. En tant qu'interlocuteur privilégié sur votre territoire, nous vous invitons à communiquer largement sur l'existence de cet outil. Une affiche, jointe à cet envoi, indique le site internet sur lequel ce carnet est téléchargeable : www.carnet-sante-habitat.bretagne.gouv.fr. Des flyers vous sont transmis afin de les diffuser auprès des particuliers. Il vous est également proposé de publier dans votre revue locale un article d'information (en pièce jointe) pour faire connaître ce carnet.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette initiative innovante, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur régional

Marc NAVEZ



Certificat qualité n° FR015095

Horaires d'ouverture : 9h-12h / 14h-17h (sauf vendredi 16h)
Tél. : 33 (0)2 99 33 45 55 – fax : 33 (0)2 99 33 45 16
L'Armorique - 10, rue Maurice Fabre - CS 98515
35065 Rennes cedex

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr

Le carnet de santé de votre habitat

Tous les conseils pour prendre soin de votre logement

Nous souhaitons tous vivre dans un logement sûr, économe, sain, confortable... et pour cause, nous y passons en moyenne les 2/3 de notre temps.

Pourtant, qui s'étonne de ne pas disposer d'un manuel d'utilisation de son logement ? alors que le moindre équipement multimedia est fourni avec une notice !

En effet, nous disposons de peu d'informations pour connaître, comprendre et utiliser au mieux son logement.

Lorsque des désordres surviennent (sinistre, consommation en hausse, défaillance des équipements, apparition de moisissures), il est parfois trop tard et souvent coûteux d'y remédier, alors qu'un simple suivi peut permettre d'éviter beaucoup de ces désagréments.

Partant de ces constats, la Dreal¹ Bretagne et le Cerema² ont élaboré, dans le cadre du Plan régional santé environnement (PRSE), avec l'appui de partenaires des domaines de l'habitat, la construction, la santé et l'environnement un **carnet de santé de l'habitat**.

Ce carnet vous conseille, vous informe et vous aide dans le suivi et l'entretien de votre logement. Il s'adresse à **tous** les occupants : que vous soyez propriétaire ou locataire, résidant en maison individuelle ou en appartement.

Chacun y trouvera des conseils pour l'entretien de son logement, des informations sur les obligations réglementaires, des fiches pour suivre l'historique de ses travaux, le contrôle de ses consommations et la planification de l'entretien de ses équipements.

Alors n'hésitez plus, téléchargez, le carnet de santé de votre habitat sur :
www.carnet-sante-habitat.bretagne.gouv.fr

1 Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

2 Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement